

lundi 20 juillet.

Dans le cadre du cycle de concertation, le Conseil d'administration du Raap et ses équipes techniques travaillent activement à l'élaboration d'une version plus consensuelle en explorant plusieurs pistes, c'est notre manière d'assumer nos responsabilités. Il n'est donc pas envisagé de repousser cette rencontre, complémentaire à celle du 8 juillet. Jouer la montre n'est pas une stratégie qui s'avère responsable lorsqu'il s'agit de la retraite des artistes professionnels, et nous préférons le rappeler pour éviter tout malentendu.

A défaut de vote par les administrateurs d'un nouveau projet, celui de 2013 reste valable. C'est pourquoi il nous semble urgent, si nous souhaitons revenir sur certaines modalités, d'organiser un nouveau vote du Conseil d'administration. Nous souhaitons donc voter avant la rentrée une nouvelle version du projet obtenant une plus large adhésion. Si nous sommes conscients qu'il est difficile de satisfaire l'ensemble des demandes, vous consulter le 20 juillet est une phase dont nous ne souhaitons pas faire l'économie.

Les interventions de certaines organisations le 8 juillet nous ont laissé entrevoir des positions plus ouvertes au compromis que lors des précédentes rencontres bilatérales. En revanche, permettez-moi de refuser tout net l'argument selon lequel le Raap n'aurait pas pris la peine d'étudier attentivement toutes les propositions en faisant procéder à des études techniques et un chiffrage. Si nos études n'ont pas été présentées dans le détail le 8 juillet, elles l'ont été au cours de réunions préalables avec les organisations concernées, dont certaines ont refusé leur diffusion jusqu'à la veille de la réunion, pour des raisons qui leur appartiennent. Nous avons respecté leur décision, néanmoins vous savez que ces documents de travail existent. Nous faisons appel à la bonne volonté de chacun pour élaborer la meilleure des réformes, dans l'intérêt de tous les artistes-auteurs.

Un dernier point : nous avons accueilli davantage de participants à la réunion du 8 juillet que de réels invités. Encore une fois, nous vous remercions de respecter certaines règles très simples : nous confirmer votre venue par retour de mail en désignant un seul représentant par organisation, détenteur d'un mandat. Et si vous estimez avoir été injustement oublié dans notre liste, l'erreur est humaine : contactez par retour de mail notre assistante pour que nous ayons une idée plus précise des organisations et des personnes qui souhaitent intégrer, parfois tardivement, le cycle de concertation. L'émargement à l'accueil, lors de votre arrivée, n'est pas davantage optionnel et nous aurait permis, justement, de pouvoir créer une liste de diffusion complète incluant toutes les personnes qui se sont ajoutées à la réunion de concertation du 8 juillet.

[Pour le Président, Frédéric BUXIN](#)



*Marie Baux
Assistante de Direction*

*9 rue de Vienne
75403 PARIS CEDEX 8*

01.42.99.99.25